

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 9 MARS 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE Jean-Pierre, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSSEL, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

ABSENTS/EXCUSES : Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ROUSSET-GOMEZ

21 - 23 - CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGE DU SUIVI D'OPÉRATIONS ET DU SUPPORT TECHNIQUE DE DROIT PRIVÉ A LA RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapport présenté par Monsieur COSTEDOAT, conseiller municipal :

Dans le cadre d'une régie dotée de la seule autonomie financière d'un service public industriel et commercial, l'assemblée délibérante après avis du Conseil d'exploitation « règle les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel » conformément à l'article R 2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales. Par ailleurs, l'article R 2221-74 précise que le « Directeur nomme et révoque les agents employés à la régie ».

En application de ces dispositions et compte tenu du caractère industriel et commercial de la régie, il est précisé que les agents nouvellement recrutés seront soumis au droit privé et par conséquent à la Convention Collective Nationale du 12 avril 2000 relative aux entreprises des services d'eau et d'assainissement.

Ce contrat sera un contrat à durée indéterminée, classifié en filière « Exploitation - technique », sous-filière « Études », emploi repère « Technicien Études » appartenant au groupe IV de la Convention Collective Nationale du 12 avril 2000 relative aux entreprises des services d'eau et d'assainissement.

Compte tenu de la nécessité de pourvoir un poste de chargé du suivi d'opérations et du support technique au sein de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement, il est proposé au Conseil municipal la création du poste correspondant, sous contrat de droit privé, à compter du 1^{er} avril 2021.

Suite à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation qui s'est réuni le 3 mars 2021 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable :

- à la création, à compter du 1^{er} avril 2021, d'un poste de chargé du suivi d'opérations et du support technique en contrat à durée indéterminée de droit privé à temps complet,
- autorisant le Directeur de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement à recruter l'agent, conformément à l'article R 2221-74 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 mars 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

